

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°166

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 27

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 26 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 septembre 2019, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leila, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Silvère ROZENBERG
Monsieur Jean-François MONINO
Madame Laurence GRARE
Madame Danielle MARINO
Monsieur Fethi CHOUDER
Monsieur Salah CHIBAH
Monsieur Marc RUER
Monsieur Mohamed Fathi TLILI
Monsieur Patrick LE HYARIC
Monsieur Eric PLEE
Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Guillaume SANON
Monsieur Omar AÏT-BOUALI

Madame Sozig NEDELEC
Monsieur Pascal BEAUDET
Madame Sandrine LE MOINE
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Anthony DAGUET
Madame Sophie VALLY
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Lionel DONNET
Madame Mériem DERKAOUI
Madame Leila TLILI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Hakim RACHEDI

Madame Djamila AISSAOUI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Boualem BENKHELOUF

Monsieur Daniel GARNIER

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Alice FAGARD

Direction de l'Administration Générale/Service des Affaires
Juridiques et du Domaine

OBJET : Acquisition par la Ville auprès de l'EPFIF de la friche située au 52 rue
Lécuyer sur la parcelle cadastrée BC 66

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) a acquis en 2009 le terrain situé au 52 rue Lécuyer à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée BC 66, dans le cadre de la mission d'intervention foncière confiée par la Commune d'Aubervilliers et la Communauté d'Agglomération Plaine Commune ;

Considérant que le terrain doit donc être racheté par la Ville en 2019 comme convenu avec l'EPFIF;

Considérant que le prix de cession retenu par l'EPFIF est de 3 044 060,57 € TTC auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acte notarié ;

Considérant l'intérêt de la Ville d'acquérir cette parcelle pour la création d'un espace vert et la réalisation d'une opération immobilière ;

Considérant qu'un appel à projet a été lancé autour d'une démarche participative, culturelle et sportive et que la signature d'une convention d'occupation temporaire de la friche doit être envisagée pour la viabilité du projet sur une période de deux ans.

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

APPROUVE l'acquisition par la Commune du terrain situé 52 rue Lécuyer sur la parcelle cadastrée BC 66, appartenant à l'EPFIF.

AUTORISE la Maire a signé l'acte d'acquisition et tout document nécessaire.

DIT que l'acquisition du terrain s'effectuera au prix de 3 044 060,57 € TTC auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acte notarié.

DIT que 10% du prix seront versés à la signature de l'acte de vente et le solde sur deux exercices maximum.

Reçu en préfecture le : 04/10/19
Publié le : 02/10/19
Certifié exécutoire : 07/10/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

